

**Direction du Développement durable et de la Proximité
Service de l'Urbanisme**

Affaire suivie par : **Claudie QUIATOL / SERVICE DE L'URBANISME**

DIVISION
Dossier n° : DIV 2023 017 Autorisée le : 12 octobre 2023

Arrêté municipal n°23/218/DBA en date du 12 octobre 2023

Le Maire de la Commune de Dumbéa ;

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie ;

VU le Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie, notamment les articles L 122-20 et L 122-21 ;

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie ;

VU la délibération n°12/CP du 18 mars 2015 relative à la partie réglementaire du code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie ;

VU la délibération n° 28-2006/APS du 27 juillet 2006 portant réglementation des lotissements et des divisions dans la Province Sud ;

VU la délibération n°29-2006/APS du 27 juillet 2006 relative aux règles de constructibilité en zones inondables dans la Province Sud ;

VU la délibération n° 105 du 09 août 1968 réglementant le régime et la lutte contre la pollution des eaux en Nouvelle-Calédonie ;

VU la délibération N° 25-2015/APS du 6 août 2015 relative au permis de construire et à la déclaration préalable en Province Sud ;

VU la délibération n° 52-2012/APS du 18 décembre 2012, approuvant la révision du Plan d'Urbanisme Directeur de la Commune de Dumbéa ;

VU la délibération n°438-2020/BAPS/DAEM du 22 septembre 2020 relative à la mise en révision du plan d'urbanisme directeur de la commune de Dumbéa,

VU la délibération n° 2012/436 du 16 novembre 2012 approuvant le projet de Plan d'Urbanisme Directeur de la commune de Dumbéa ;

VU la délibération n°2020/201/DBA du 13 mai 2020, habilitant le Maire à engager la procédure de mise en révision du Plan d'urbanisme Directeur de la Ville de Dumbéa,

VU la délibération n° 2020/248 du 03 juillet 2020 relative à la délégation de pouvoir du Conseil Municipal au bénéfice du Maire ;

VU l'arrêté municipal n° 20/348/DBA du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions et délégation de signature aux adjoints et à certains conseillers municipaux titulaires d'une délégation ;

VU l'avis favorable de la Calédonienne Des Eaux référencé TEC/BE/VF/140/23 en date du 20 septembre 2023,

VU le certificat de dépôt du Service Topographique et Foncier de la Direction de l'Aménagement de l'Équipement et des Moyens de la Province Sud, référencé 161974-2023/2-REP-DAEM en date du 10 octobre 2023,6

Vu la demande de division présentée par :

Le Cabinet de géomètres experts SELARL OXFORD FREDERIC

Déposée le : 16 juin 2023

Pour des terrains appartenant à : Monsieur Adrien TESSIER et Madame Arièle KASTAN